



Département de Haute-Savoie

MAIRIE D'ONNION

DECISION DU MAIRE 11_2025

**COMMUNE
D'ONNION
HAUTE-SAVOIE**

**DOSSIER DEPOSE AUPRES DE LA REGION
POUR LA CESSION D'UN BARNUM A TITRE GRATUIT**

Le Maire de la commune d'ONNION,

Vu [Le décret n° 2015-1163 du 17 septembre 2015](#), publié le 20 septembre 2015, relève les seuils de dispense de procédure contenus dans le code des marchés publics (CMP).

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22

Vu la délibération D14-2024 du 8 février 2024 portant délégations de pouvoir au Maire par le Conseil Municipal, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

Vu le mail de la Sénatrice de la HAUTE-SAVOIE, Mme NOEL, en date du 18 avril 2025, qui rappelle le dispositif mis en place pour aider les collectivités à obtenir un barnum au profit des associations de la commune,

CONSIDERANT que la commune d'ONNION est éligible, à savoir commune de moins de 2000 habitants et éligible au « bonus ruralité »,

CONSIDERANT que la commune peut solliciter sa candidature auprès de la Région pour obtenir un barnum à titre gratuit,

DECIDE

Article 1 : De déposer un dossier auprès de la Région afin de bénéficier un barnum qui sera dédié aux associations de la commune.

Article 2 : De s'engager à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum, à la destination exclusive des associations locales. La commune s'engage également à l'assurer pour les tous les dommages lors de son utilisation et à le maintenir en état, le cas échéant en remplaçant les éléments défectueux.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.

Article 4 : Conformément aux dispositions de l'article L2122-15 du Code Général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil municipal et sera publiée sur le site de la commune.

Article 5 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à M. Le Préfet de la Haute-Savoie.

A ONNION
Le 24 avril 2025,

Le Maire,
André GERVAIS

